

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a pris acte de l'engagement écrit par lequel Georges Andraos (ex-membre no 35195) a consenti à limiter ses activités professionnelles dans le domaine des charpentes et fondations.

Monsieur Andraos, dont le domicile professionnel était situé à Laval, province de Québec, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 18 novembre 2009. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

